

ACTUALITÉS

France

Brochure "TPE/PME: comment me situer et justifier de mon statut"

Le Helpdesk vous propose une nouvelle brochure pour vous aider à vous situer et justifier de votre statut; en effet, conformément au règlement REACH, les PME peuvent bénéficier de réductions significatives pour de nombreux actes soumis à redevances. Ainsi, cette brochure a pour objectif d'apporter une aide concrète aux micro, petites et moyennes entreprises, notamment dans la détermination et la manière de vérifier ce statut de PME.

- [Brochure TPE/PME: comment me situer et justifier de mon statut](#)
- [Page Internet de l'ECHA dédiée aux PME](#)

France

Le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) publie deux brochures relatives à l'usage des produits chimiques

- L'une est consacrée aux fiches de données de sécurité, elle détaille les principales rubriques de la FDS et indique la marche à suivre pour se conformer à la fiche de données de sécurité;
- L'autre est consacrée aux scénarios d'exposition fournis avec les fiches de données de sécurité étendues, elle présente la marche à suivre à réception d'un scénario d'exposition.

Restrictions

Proposition de restriction : BPA

Le 17/01/14, l'ECHA a reçu un dossier Annexe XV, adressé par la France, proposant de restreindre l'usage du bisphénol A dans le papier thermique.

- [News de l'ECHA](#)
- [Registre d'intention](#)

Demande d'informations: NMP

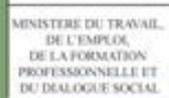
Le comité d'Analyse Socio Economique (SEAC) demande des informations supplémentaires aux parties prenantes pour l'assister dans l'élaboration de son opinion sur la proposition de restriction du 1-méthyl-2-pyrrolidone (NMP). Une question spécifique a été ajoutée à la consultation publique en cours, les commentaires sont attendus d'ici le 18/03/14.

- [News de l'ECHA](#)
- [Consultation publique](#)

Webinars ECHA

L'ECHA propose deux nouveaux Webinars:

- **"How to bring your registration dossier in compliance with REACH – Tips and Hints (part 5)":** le 12 février 2014 - Ce webinar fournira aux déclarants des informations sur la façon de fournir à l'ECHA des informations sur les substances chimiques dans les dossiers techniques dans le but d'être en conformité avec REACH. [Plus d'information](#)
- **"ECHA Guidance for downstream users – the essentials":** le 05 mars 2014 - Suite aux mises à jour importantes effectuées dans le guide des utilisateurs en aval de l'ECHA, publié en 12/2013, ce webinar présente la structure, le contenu principal de chaque section et les modifications importantes du guide. Il visera à guider rapidement le lecteur dans les sections qui le concerne. [Plus d'information](#)



ACTUALITÉS

Evaluation des dossiers

Fin 2013, l'ECHA avait évalué plus de 5% des dossiers soumis lors de la 1^{ère} échéance d'enregistrement

Conformément à l'article 41.5 de REACH, l'ECHA vient de terminer le contrôle de conformité sur plus de 1000 dossiers de plus de 100 t soumis avant la 1^{ère} échéance d'enregistrement de 2010. Lorsque l'ECHA a publié le résultat du contrôle de conformité, les déclarants doivent fournir les informations demandées afin de démontrer que leurs produits chimiques peuvent être utilisés en toute sécurité. Les dossiers évalués ont été sélectionnés de façon aléatoire, mais également sur la base des substances les plus préoccupantes. L'ECHA a mené sur ces dossiers soit un contrôle de conformité global (environ 30% des dossiers) soit un contrôle ciblé (70% des cas). Les principales lacunes observées dans les dossiers incomplets (69% des dossiers), sont des lacunes relatives à l'identification et la composition de la substance, et des justifications insuffisantes de non soumission d'études ou encore des rapports sur la sécurité chimique incomplets. Les déclarants qui recevront une décision de l'ECHA seront dans l'obligation de fournir les informations demandées en mettant à jour leur dossier d'enregistrement avant l'échéance fixée. L'ECHA coopèrera avec les Etats membres afin de veiller à ce que les décisions prises soient effectivement respectées.

Brève de l'ECHA...

Page Internet de l'ECHA dédiée au contrôle de conformité des 5% de dossiers

Evènements

9^{ème} Stakeholders' Day

La 9^{ème} conférence annuelle des parties prenantes se déroulera le **21 mai 2014 à Helsinki**.



Plus d'informations

Helsinki Chemical Forum

Le Forum des Substances Chimiques d'Helsinki aura lieu à la suite de la conférence annuelle des parties prenantes, les 22 et 23 mai 2014.

Plus d'informations

DCG

Director's Contact Group ou DCG (Groupe de contact des directeurs)

Le DCG, instauré en 2010, constitue une plateforme d'échange de points de vue entre la Commission Européenne, l'ECHA et les associations industrielles. Il s'est réuni le 15/01/14 et a adopté son nouveau plan de travail jusqu'au 31/12/18. Durant cette période, le DCG se concentrera particulièrement sur la coordination de l'aide aux PME (déclarants ou utilisateurs en aval).

- News de l'ECHA
- Page Internet de l'ECHA dédiée au DCG

<http://reach-info.ineris.fr> et <http://clp-info.ineris.fr>

N° Indigo 0 820 20 18 16

0,09 € TTC / MN

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Pour permettre une amélioration de notre service : enquête de satisfaction

